**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

C'est avec une émotion à peine contenue et en prenant la pleine mesure de la gravité de l'instant que je m'installe devant ce pupitre, dans ce prestigieux hémicycle du palais Léon MBA qui m'a davantage vu assis à vos côtés, pour sanctionner de la confiance du Parlement, l'exercice auquel je vais me livrer ce jour. J’en éprouve un sentiment de très grande fierté et d'extrême responsabilité. De ce fait et à cet instant précis, je puis vous assurer que j'ai pleinement conscience que le Gouvernement que je conduis, plus qu'aucun autre, et moi-même n'avons pas le droit à l'erreur, encore moins à l'échec.

Je sollicite d'ores et déjà votre empathie et votre soutien en revendiquant notre complicité, celle des deux institutions républicaines que sont l'Assemblée Nationale et le Gouvernement et celle d'anciens collègues d'une histoire si riche et si passionnante qui ont appris, en se côtoyant, à se faire confiance.

Certes, aujourd'hui, je ne suis pas ici pour écouter, débattre, amender, voter comme je l’ai fait à vos côtés pendant de nombreuses années. Je viens devant votre honorable Assemblée, revêtu des habits de Premier Ministre, pour y délivrer ma déclaration de politique générale et vous demander de m’accorder votre confiance, conformément aux dispositions de l’article 28a de notre Constitution.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

Permettez moi avant toute chose de m'acquitter d'un agréable devoir, celui d'exprimer toute ma reconnaissance à son Excellence Feu Omar BONGO ONDIMBA car c’est lui qui en politique, m’a mis le pied à l’étrier. Un jour il m’a dit Daniel si tu veux faire de la politique, retiens deux mots : patience et fidélité. Je souhaite que les jeunes s’approprient cette philosophie pleine de sagesse.

Je voudrais également exprimer à Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence **Ali BONGO ONDIMBA,** ma profonde gratitude et mes remerciements déférents, ainsi que ceux de mes diverses familles, naturelle, culturelle, chrétienne et politique, notamment, pour l’honneur qu’il a bien voulu me faire, en me jugeant capable de conduire le Gouvernement de la République et de l’aider, à ce poste, à concrétiser son ambition.

Face à cette haute marque de confiance et d'estime, j'éprouve des sentiments profonds d'humilité et d'appréhension devant le poids des responsabilités, l’étendue et la complexité des chantiers et la brièveté des délais. Mais en même temps, face aux enjeux économiques, sociaux et politiques de 2016 et 2025 et aux formidables défis à relever pour y faire face avec succès, je tiens à rassurer sur la volonté sans faille, la détermination, la fermeté, le courage, l’abnégation et l’enthousiasme dont je compte faire montre dans la façon de conduire l’action du Gouvernement.

Je voudrais également féliciter et remercier mes prédécesseurs à ce poste, notamment le Premier Ministre Raymond NDONG SIMA, pour avoir été des éclaireurs, voire des pionniers. Ils ont en effet, entre autres mérites, engagé les vastes chantiers de l’émergence et tracé certaines voies. Pour avoir, non seulement su préserver nos acquis, mais aussi, débloquer certaines situations, corriger des dysfonctionnements ou des anomalies, développer un environnement favorable à la croissance, ils ont dégagé le terrain et lancé le challenge. Comme des relayeurs, il nous revient désormais d’accélérer le rythme des réformes et de contribuer à faire franchir à notre équipe la ligne en vainqueur.

Comment pourrais-je résister à l'ardent désir de vous remercier tout particulièrement, une fois de plus, d'abord vous Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale et vous, honorables députés, chers anciens collègues.

Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale, il y a quelques semaines j’étais à l’ombre du grand baobab de la politique gabonaise que vous êtes ; j’ai donc profité de vos conseils, de votre expérience, de votre amitié, de votre fraternité. Je voudrais vous dire un grand merci pour tout ce que j’ai appris à vos côtés.

Quant à vous, Chers anciens collègues, c’est auprès de vous et avec vous que j’ai développé ma capacité à servir mon pays, avec vous que j’ai appris le métier de législateur et, si j'ai quelques mérites à faire valoir aujourd'hui, je vous les dois en grande partie. C’est assurément fort de l’expérience acquise sur ces bancs que je pourrais harmonieusement faire vivre la collaboration entre les pouvoirs Exécutif et Législatif, prévue par notre Constitution et indispensable à la réussite de nos projets communs, pour le bien de nos concitoyens.

Je voudrais également avoir un mot pour ma famille : mon père et ma mère qui auraient tout donné pour être là ce jour. Merci pour votre éducation. A mon épouse, à mes enfants, à mes petits enfants, à mes sœurs et mes frères, à mes amis, je leur dit merci pour leur soutien et leurs conseils qui me permettent d’avoir la force et la sagesse nécessaires à l’exercice de mes fonctions.

Je voudrais enfin profiter de l’instant présent pour féliciter chaleureusement les anciens collègues Députés qui ont eu la confiance de leurs pairs et qui viennent d’être promus au bureau de l’Assemblée Nationale et les nouveaux députés qui ont rejoint l’hémicycle.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

Comme vous le savez, nous nous sommes engagés depuis 2009, à donner corps à la vision du Président de la République de faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025, à travers son Projet de Société, « l’Avenir en confiance » qui s'articule autour de neuf axes, au rang desquels la lutte contre les inégalités, la pauvreté et l’exclusion.

Pour y parvenir, nous nous sommes dotés d’un instrument : le Plan Stratégique Gabon Emergent, cadre de mise en œuvre des politiques publiques que nous devons prioritairement conduire pour atteindre les objectifs fondamentaux de diversification de l'économie et d'accélération de la croissance économique, de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales et d'assurance du développement durable.

L'atteinte de ces objectifs requiert à la fois, la consolidation des quatre fondations de l'émergence que sont: "le développement durable, les infrastructures, la gouvernance et le capital humain", le développement des trois piliers, à savoir: "le Gabon industriel, le Gabon vert et le Gabon des services" et l'aboutissement de la prospérité partagée.

Dans ce contexte, de nombreux chantiers ont été engagés depuis plus de quatre ans. Certains succès sont déjà enregistrés. C’est ainsi que des infrastructures supplémentaires dans tous les secteurs sont visibles dans le pays. Une nette amélioration de l’environnement des affaires est également constatée si bien que le Gabon a gagné onze (11) places, dans le classement mondial Doing Business 2014 de la Banque mondiale. Il constitue ainsi l’une des cinq économies africaines les plus performantes, à travers les réformes mises sur pied pour assurer le développement de son secteur privé.

Le reflet de l’ensemble de ces efforts est que le Gabon présente une croissance économique de 6% en moyenne entre 2010et 2013, tirée essentiellement par le dynamisme du secteur hors pétrole dont la croissance a atteint 8,1% en moyenne sur la période.

Par ailleurs, il convient de relever la solidité de notre cadre macro-économique perceptible aussi, par des tensions inflationnistes maitrisées, des finances publiques consolidées et une situation monétaire favorable.

Ces évolutions sont encourageantes. A ce rythme, l’objectif d’une croissance à deux chiffres est à notre portée.

Toutefois, en dépit ces réussites, notre pays projette une image de pauvreté caractérisée par de faibles indicateurs sociaux.

Qu’observons-nous ?

30% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Depuis 2005, le phénomène du chômage a pris de l’ampleur à tel point que le taux de chômage, en 2010, s’élève à 20%. Mais en réalité, il est de l’ordre de 28% si l’on considère toutes les personnes qui ne sont pas, de manière active, à la recherche d'un emploi.

Ce chômage reste le reflet de l’inadéquation entre la formation et le marché de l’emploi et interpelle tout particulièrement les autorités publiques. Les femmes et les jeunes en sont les principales victimes. D’autres domaines sociaux présentent encore des carences qui ne peuvent laisser indifférent le Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger.

Il est patent que beaucoup reste à faire. Certes, il est vrai que nous avons à conduire des réformes et à provoquer des changements qui nécessitent souvent du temps et de la persévérance avant que d’engranger les récoltes attendues, eu égard à leurs dimensions structurelle, comportementale, sociétale.

Pour autant, et malgré des succès reconnus par les observateurs internationaux, nous n’avons pas encore écorné ce paradoxe têtu que présente notre pays d’être classé à la fois comme un Pays à Revenu Intermédiaire de la tranche supérieure, en considérant son PIB par habitant et comme un des Pays les Moins Avancés, au regard de son taux de pauvreté, alors même que la date butoir pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui visent à lutter contre la pauvreté, a été fixée à 2015 !

Il va de soi que si la vision que nous partageons avec le Chef de l’Etat est de faire de notre pays, une économie émergente, ce n’est pas au prix de 30% de Gabonais laissés pour compte !

Le projet de société du Président de la République ne s'y est pas trompé lorsqu'il a prévu en son axe 9 de lutter contre les inégalités, la pauvreté et l’exclusion. Quant au partage équitable des fruits de la croissance prévu au chapitre 4 du Plan Stratégique Gabon Emergent, il n’est nulle part fait mention qu’il faille attendre 2025 pour y songer.

La phrase du Président de la République, placée en exergue de ce chapitre du document stratégique, est de ce point de vue suffisamment instructive, je cite: « il n’est plus tolérable qu’il y ait autant d’emplois précaires, de chômeurs, de pauvres, d’inégalités, d’exclus, de non ou mal logés, de non ou mal enseignés, de non ou mal formés, de non ou mal soignés » !

Ce n’est pas non plus sans raison que le Président de la République a commandé en octobre 2013, un rapport sur l’état de la pauvreté dans notre pays, travail conduit sous l’autorité de la Première Dame, Madame **Sylvia BONGO ONDIMBA** à qui je voudrais ici exprimer toute notre reconnaissance.

Tirant les enseignements de ce rapport et prenant la juste mesure de la gravité de la situation, le Chef de l’Etat a instruit le Gouvernement de l’établissement d’un nouveau Pacte social, fondé sur la vertu cardinale qu’est la solidarité et le triptyque qui guide son action depuis 2009, à savoir: Paix - Développement - Partage.

Nous avons ainsi l'obligation, de parvenir, sinon à éradiquer les fléaux de la pauvreté et de l'exclusion sociale, du moins à en diminuer de manière drastique les effets délétères. Nous devons parvenir à améliorer significativement le niveau et la qualité de vie des Gabonaises et des Gabonais.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

Le Gouvernement dont j’ai la charge se voit donc fixer deux objectifs pour concrétiser le projet de société du Président de la République, un objectif général qui consiste à accélérer la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent et un objectif spécifique, celui de déployer une stratégie pour gagner la guerre, d’une part contre la pauvreté, la précarité et l’exclusion sociale, d’autre part contre les inégalités.

Quant aux modalités de l’action que le Gouvernement doit mener, les instructions du Président de la République sont claires, je le cite: « Le Gouvernement que vous conduisez n’aura pas d’état de grâce, ni de période d’apprentissage. Il n’aura qu’un seul objectif, qu’un seul mot d’ordre : réussir ».

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

Pour concrétiser la vision du Chef de l’Etat et le Projet de société « l’Avenir en confiance », adopté par les Gabonais, le Gouvernement engagera la bataille sur deux fronts :

**Le premier** concerne la consolidation et le renforcement des acquis, aux plans de la paix et du développement.

**Le second** a pour objet la mise en œuvre de notre nouveau Pacte social visant à concrétiser l'ambition de partage des fruits de la croissance.

Concernant le premier front, l’ensemble des politiques publiques qui seront conduites, répondent aux deux premiers volets du triptyque guidant l’action du Chef de l’Etat, à savoir la Paix et le Développement, dont la réalisation conditionne celle du troisième volet : le Partage.

A cet égard, le Gouvernement se fixe deux objectifs: garantir un environnement apaisé, sécurisé, protecteur et poursuivre notre développement.

En ce qui concerne le premier objectif, chacun sait que la pertinence d’une politique publique, ainsi que ses chances de succès dépendent de l’environnement dans lequel elle s’inscrit.

Il est essentiel, en premier lieu, que nous continuions à garantir ce que nous avons su préserver depuis si longtemps : la paix et la stabilité.

Compte tenu des situations dangereuses qui sévissent à nos portes et des menaces potentielles qu’elles portent en germe pour l’équilibre régional, il est indispensable que notre diplomatie d’une part, nos forces de défense, d’autre part soient à même de nous préserver.

Nous devons, notamment, garantir la sécurité à nos frontières et de notre territoire pour éviter que ne se reproduisent les évènements récents que nous avons connus : drames liés à l’immigration clandestine ou actes de piraterie dans nos eaux territoriales. La lutte contre ces derniers est nécessaire pour un pays comme le Gabon qui possède un peu plus de 800 kms de côtes et qui ambitionne de se tourner vers la mer pour assurer son développement, que ce soit à travers la pêche et la transformation des produits de la mer, le transport, l’exploitation pétrolière off–shore, le tourisme et la protection de biodiversité des écosystèmes marins.

Mais cette paix, cette stabilité, indispensable pour conserver à notre pays, son attractivité pour les investisseurs étrangers, nous ne la garantirons pas seuls. Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec nos voisins de la sous-région et avec nos partenaires bilatéraux ou multilatéraux.

Dans ce domaine, nous envisageons de mener une surveillance accrue de nos côtes et d'assurer la maîtrise de nos frontières terrestres et de notre espace aérien. A ce titre, nous engagerons, notamment, la professionnalisation de l’armée ainsi que le renforcement des capacités opérationnelles de toutes les composantes de nos forces de défense et de sécurité.

Nous allons, par ailleurs, redynamiser la Commission Nationale des Frontières et favoriser la tenue régulière des commissions mixtes permanentes de sécurité transfrontalière avec les Etats voisins.

En matière de gestion des flux migratoires, il s’agira, dès cette année et dans le cadre de la CEMAC, de maîtriser les points de passages transnationaux, en renforçant le dispositif de suivi et de contrôle des voyageurs.

Enfin, nous allons mettre en place le Plan global de sécurisation du territoire national destiné à la surveillance urbaine et à la lutte contre toutes formes de criminalité, à savoir l’immigration clandestine, la prolifération des armes de petits calibres, la criminalité transnationale, l’exploitation illicite des ressources halieutiques, minières et forestières, le braconnage, la piraterie maritime, le trafic de drogue et des stupéfiants.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

Cette sécurité ne doit pas s’arrêter à nos frontières, elle doit être garantie sur notre sol, à l’ensemble des personnes et des biens.

La sécurité est une condition de notre bien-vivre, de notre vivre-ensemble, de notre développement. Elle seule peut garantir à chacun, l’exercice de ses droits et à tous, l’exercice des libertés publiques. La sécurité est une condition de l’état de droit et de la liberté.

C’est pourquoi, nous allons développer une présence policière accrue sur le terrain par des patrouilles motorisées et pédestres, de jour comme de nuit.

Nous poursuivrons, par ailleurs, la modernisation des équipements et améliorerons l’offre de formation de nos forces de sécurité pour atteindre les standards internationaux, notamment en matière de police scientifique.

Nous engagerons également un maillage du territoire national plus cohérent des unités de toutes les composantes des forces et plus adapté à la stratégie de défense globale du pays.

Citons encore, parmi les actions que nous mènerons, la construction et la réhabilitation des casernes des forces de défense et de sécurité.

Mais garantir la sécurité suppose de le faire dans le respect des valeurs et de l’éthique, notamment par ceux qui ont la charge de l’assurer. Il pèse sur les forces de sécurité une obligation et une exigence qui sont la contrepartie des moyens de coercition dont elles disposent. C’est pourquoi, une attention particulière sera portée à la formation et la sensibilisation de leurs agents.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

Si la liberté ne va pas sans la sécurité, l’une et l’autre ne vont pas sans le droit et la justice.

Le Président de la République attend que le Gouvernement mette en œuvre les 9 axes du Projet de société. Or, le premier est la consolidation de l’Etat de droit.

Celle-ci devra passer par le renforcement de la défense des droits de l’homme et l’exercice des libertés publiques.

Le Gouvernement élaborera un plan stratégique sur les droits humains au Gabon, conformément aux recommandations des Nations-Unies et de l’Union Africaine. Par ailleurs, un module sur les droits humains sera introduit dans les programmes de formation de l’Ecole Nationale d’Administration, de l’Ecole Nationale de Magistrature et de l’Ecole de Préparation aux Carrières Administratives, ainsi que dans les cycles primaire et secondaire. Des campagnes seront en outre organisées pour sensibiliser les citoyens à cette question.

Je rappelle que le Gabon ayant obtenu la présidence du Conseil des droits de l’homme des Nations-Unies, est investit d’une responsabilité particulière en ce domaine.

Parmi les libertés publiques, je voudrais tout particulièrement insister sur la liberté d’opinion et d’information. Elle concerne au premier chef les médias qui jouent le rôle que l’on sait, dans nos sociétés où l’opinion publique tient une si grande place.

Notre cadre juridique et institutionnel protège les médias et permet de remplir leur mission. Mais j’en appelle, ici encore à la responsabilité de chacun : l’éthique, le professionnalisme, la pédagogie, doivent être des valeurs cardinales de tous ceux qui choisissent d’informer, pour ne pas mésinformer ou désinformer.

Consolider l’état de droit suppose aussi de mettre la loi au dessus de tout, la loi étant la même pour tous.

Cela implique aussi de faire de la justice et de son corollaire, l’administration pénitentiaire, un service public professionnel, crédible et non discriminant.

Le Gouvernement poursuivra l’extension de l’offre juridictionnelle à travers notamment, la modernisation des infrastructures et des équipements, la création d’un tribunal correctionnel pour mineurs, accompagné d’un dispositif de réinsertion des petits délinquants mineurs.

En vue de rapprocher la justice des justiciables, il procèdera au renforcement des audiences foraines, ainsi qu’à la délocalisation des tribunaux de l’ordre judiciaire dans les grands centres de certains départements.

Afin d’améliorer l’accès à la justice, le dispositif d’assistance judiciaire sera renforcé.

En matière pénitentiaire, sera poursuivi le programme d’extension de la capacité d’accueil et de mise aux normes des prisons. Citons à cet égard la construction en cours de la nouvelle prison de Nkoltang, d’une capacité de 1 800 places et équipée d’ateliers destinés à faciliter la réinsertion des détenus. Par ailleurs, le programme de recrutement des agents de la sécurité pénitentiaire visera à atteindre les standards internationaux en matière de ratio d’encadrement.

Cela implique, par ailleurs, de moderniser rapidement, comme le prévoit le Plan Stratégique Gabon Emergent, nos différents cadres juridiques, nécessaires pour faciliter l’activité économique et sociale, qu’il s’agisse de protéger les entreprises et les investisseurs, ou de protéger les salariés, à travers le nouveau Code du travail et la renégociation des conventions collectives.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

Un environnement apaisé c’est aussi, une vie politique pacifiée

Compte tenu du bon déroulement des dernières élections locales, d’une participation électorale en hausse, de l’introduction de la biométrie à l’issue d’un processus de concertation, d’une consultation qui a permis à l’opposition de retrouver une voix institutionnelle, on peut considérer que la vie politique gabonaise est en voie d’apaisement et que la démocratie est consolidée.

Le temps des batailles électorales est provisoirement terminé. Nous avons donc le temps devant nous pour travailler, agir, construire, bâtir. C’est ce qu’attendent les Gabonaises et les Gabonais.

Il n’en demeure pas moins qu’une vie politique apaisée est aussi liée aux progrès que tous nous faisons pour renforcer et améliorer notre pratique démocratique.

Dans cette perspective, le Gouvernement entend prendre un certain nombre d’initiatives propres à fiabiliser les processus électoraux.

Pour améliorer de façon substantielle la gouvernance politique, le Président de la République a réactivé le Conseil National de la Démocratie et a engagé une démarche visant à faire appel, pour des sujets essentiels, à toutes les forces politiques représentatives et respectueuses des institutions de la République.

Le Gouvernement que je dirige adhère naturellement à cette pratique de consultation et de concertation de la classe politique gabonaise. Il s’emploiera à faciliter le fonctionnement des organes dédiés.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

Un environnement apaisé c’est encore un climat social détendu.

La prévention des risques sociaux et le renforcement du dialogue social doivent être des priorités, car non seulement l’agitation sociale n’est jamais très éloignée de l’agitation politique et peut être une menace au bon déroulement de la vie économique, à la croissance et, au final, à l’efficacité des politiques sociales, mais aussi par ce que des syndicats organisés, représentatifs et responsables sont indispensables à la défense des intérêts des travailleurs et à l’harmonie de la vie en société.

J’entends sur ce point, poursuivre la démarche d’ouverture et de concertation entreprise par mes prédécesseurs. Dans le même temps, j’en appelle au sens des responsabilités des dirigeants syndicaux pour que soient évités surenchères et débordements. Les grèves trop vite déclenchées ne profitent à personne, surtout lorsque elles ont pour effet collatéral de prendre des tiers en otages. Ces grèves ont un coût financier, économique, social et sociétal que nous ne pouvons pas nous permettre de supporter dans notre marche vers l’émergence et dans notre volonté d’éradiquer la pauvreté.

Le dialogue social sera donc privilégié dès lors que, conformément au souhait du Président de la République, il continue de « s’opérer dans les formes prévues par notre législation et dans le respect des institutions de la République ».

Parmi les mesures envisagées, je citerai :

* la réactivation des structures mixtes paritaires prévues par le statut général de la fonction publique ;
* la redéfinition des règles de représentativité des syndicats et l’organisation subséquente des élections professionnelles ;
* la mise en place du Conseil National du Dialogue Social voulu par le Président de la République ;
* la création, auprès du Premier Ministre, d’un Observatoire du climat social, chargé de détecter les signaux de risques ou de crises à venir.

Un environnement protecteur, c’est enfin un environnement protégé.

Il s’agira, notamment, de continuer de défendre la biodiversité de notre pays et de mettre en œuvre le plan climat et la stratégie nationale de développement durable. Inscrire notre économie et nos activités dans le développement durable, ce n’est pas simplement contribuer à nous procurer un meilleur cadre de vie, c’est garantir à nos enfants et petits enfants, ce patrimoine qui nous a été légué et que nous devons transmettre : nous n’avons pas le droit d’obérer un avenir qui ne nous appartient pas.

Dans ce domaine, le Gouvernement organisera, sur la base d’un schéma directeur national de propreté des villes, en voie d’adoption et en collaboration avec les entreprises spécialisées, les collectivités locales et les associations de quartier, la chaîne de gestion des déchets ménagers, industriels et biomédicaux et prévoyant un dispositif de pré-collecte dans les quartiers sous-intégrés. Dans cette optique, sera construite une unité de stockage et de gestion des déchets, en vue de la fermeture de la décharge à ciel ouvert de Mindoubé, qui sera dépolluée.

Il s’agit, en effet, d’en finir avec les villes poubelles et les risques sanitaires que cela engendre.

Par ailleurs, force est de reconnaître que ce phénomène trouve également son origine dans notre incivisme. C’est pourquoi, le Gouvernement s’emploiera à renforcer la culture citoyenne des populations.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

Le second objectif lié à l’accélération de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent, concerne la poursuite de notre développement, celle-ci étant envisagée sous trois angles.

Premièrement, la consolidation impérative de nos acquis économiques.

Le maintien d’une croissance économique soutenue est la condition sine qua non d’une prospérité à partager.

Pour y parvenir, mon Gouvernement engagera ou accélèrera, avec la participation active des agences spécialisées, la mise en œuvre des mesures contribuant à :

* Améliorer l’environnement des affaires, aux plans juridique, administratif et fiscal, propice d’une part, à l’attractivité de notre pays pour les investisseurs étrangers, d’autre part au développement de PME-PMI, créatrices d’emplois.
* Poursuivre le déploiement de la stratégie nationale de développement des infrastructures :

**En matière de routes**, le Gouvernement poursuivra l’application du Programme d’aménagement du réseau routier avec un accent particulier sur l’inter et la multi modalité. Une quinzaine de projets sont en cours d’exécution à travers le territoire national et l’effort de maillage et de modernisation du réseau routier national sera maintenu.

**En matière de transport**, des travaux de modernisation de nos infrastructures portuaires seront lancés afin de sécuriser et de rendre attractif le transport maritime vers la destination Gabon. Face au problème récurrent de déraillement et d'instabilité d'une partie de notre voie ferrée, des actions visant l'optimisation de notre chemin de fer seront entreprises dans les délais les plus brefs.

**En matière d’infrastructures de santé**, le Gouvernement poursuivra la modernisation en cours des établissements hospitaliers nationaux et régionaux. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des établissements de soins de premier niveau en vue de contribuer au développement d’une véritable médecine de proximité.

Pour les malades mentaux, il est prévu le renforcement des capacités opérationnelles du service de santé publique, en terme de modernisation des structures existantes et de création de nouvelles.

En matière d’infrastructures d’enseignement, le Gouvernement poursuivra le renforcement des capacités d'accueil ainsi que la modernisation de l'existant et la création d'un lycée technologique en vue d'atteindre un ratio d'élèves par classe acceptable.

**En matière de logement**, nos efforts commencent à porter des fruits. Notre ambition sera de finaliser les réformes en cours tout en accélérant le vaste programme de construction de logements et de viabilisation des terrains. La restructuration et la réhabilitation des quartiers précaires font également partie des préoccupations majeures du Gouvernement.

**En matière d’énergie**, nous accélérerons la réalisation des projets en cours. Il s’agit notamment de la construction de centrales hydroélectriques et thermiques à gaz, de la densification du réseau de transport d'électricité et de l’électrification villageoise.

Par ailleurs, un plan national de maîtrise de l’énergie va être élaboré. Dans ce cadre, seront lancées, des études d’évaluation du potentiel national en micro-hydroélectricité et d'électrification des provinces d’une part, et la promotion des unités de méthanisation en zone urbaine et rurale d’autre part.

**En matière d’eau**, pour satisfaire la demande sans cesse croissante, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, une politique de réhabilitation et de renforcement des ouvrages d'hydraulique villageoise et des forages sera menée, de sorte que chaque village du Gabon soit doté d'un dispositif autonome d'alimentation en eau potable.

**En matière d’assainissement**, l'aménagement des bassins versants se poursuivra à Libreville et à Port Gentil, notamment, avec le concours des partenaires au développement.

**En matière d’information et de communications**, notre ambition est de finaliser les chantiers en cours d'exécution, notamment la pose de la fibre optique pour connecter l'ensemble des capitales provinciales, dans un premier temps. Nous entendons également, dans le cadre du e-éducation doter les établissements scolaires et universitaires d'infrastructures numériques garantissant l'accès aux outils et contenus académiques.

De manière générale, le Gouvernement va s'atteler à poursuivre la mise en œuvre des mesures annoncées par le Chef de l'Etat lors de la tournée républicaine de 2010 et dans le cadre des conseils des Ministres délocalisés, avec un accent particulier sur celles à caractère social.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement de la croissance, le Gouvernement veillera, en outre à :

* accélérer l’opérationnalité des zones franches de NKOK et de l'Ile MANDJI ;
* améliorer les modalités de financement de l’économie en facilitant l’accès au crédit pour les PME-PMI et les organismes relevant de l’économie sociale, en favorisant la mise en place du financement de l’accès à la propriété, en développant et renforçant les organismes de micro-financement, en développant les partenariats publics – privés;
* accompagner la création et la gestion des entreprises (pépinières, formation à la gestion…) et promouvoir l’innovation;
* lutter contre le chômage par:
* le renforcement des capacités des organismes dédiés;
* l'accompagnement à la recherche d’emploi;
* l’adaptation de notre système de formation aux besoins de l’économie grâce au rapprochement avec les entreprises et une meilleure compréhension de leurs besoins;
* la mise en place de conditionnalités en matière d’emploi pour les entreprises étrangères bénéficiaires de commandes publiques.
* Développer la diversification de notre économie en visant l’objectif d’une première transformation locale de nos matières premières.
* Favoriser le développement d’un esprit plus entreprenant des Gabonais.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

La mise en œuvre des fondements dont je viens de décliner les grandes lignes demeure étroitement liée à la capacité de notre économie à se diversifier et à créer la richesse, à travers les piliers du Plan Stratégique Gabon Emergent. Il s’agira de poursuivre, en accélérant le rythme, les divers projets prévus au titre de chacun de ces piliers.

Dans le cadre du Gabon Vert, le Gouvernement s'emploiera à accélérer la mise en œuvre des projets visant notamment la sécurité alimentaire durable, l'auto suffisance en produits halieutiques, le leadership mondial pour le bois tropical certifié.

La gestion durable de la forêt et la préservation des ressources naturelles restent une préoccupation majeure du Gouvernement. A cet égard, un accent particulier sera mis sur le renforcement du dispositif législatif et réglementaire relatif à l'exercice de la chasse afin de réduire considérablement la criminalité faunique dans notre pays.

S'agissant de la gestion durable des écosystèmes forestiers et aquatiques, notre action s'inscrira dans la continuité des activités entreprises ces dernières années.

Au titre du Gabon industriel, le Gouvernement s'emploiera à mettre en œuvre la stratégie nationale d'industrialisation, élaborera le programme national de normalisation et promouvra la sous-traitance.

La mise en œuvre de ces stratégies repose sur la transformation locale des matières premières à travers une remontée de la chaîne des valeurs dans cinq secteurs prioritaires : les mines, la forêt et le bois, l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, les matériaux de construction.

Pour combler les déficits juridique et institutionnel, le Gouvernement s'engage à faire aboutir dans les meilleurs délais un certain nombre de projets de textes dont le code des hydrocarbures, le code minier actuellement en examen au Parlement, le projet de texte portant création de l'Office Gabonais de la Propriété Industrielle.

Au titre du Gabon des services, la création récente de l'agence de développement et de promotion de l'hôtellerie et du tourisme participe de la redynamisation de ce secteur en vue de faire du Gabon une destination touristique de référence, en matière de tourisme d'affaires et d'écotourisme. La faune et la flore riches et variées et le vaste réseau des parcs nationaux de notre pays constituent à cet effet des atouts majeurs dans le positionnement envisagé sur la scène internationale.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

Avec ses 810 kms de cotes et drainé par de nombreux cours d’eau, le Gabon recèle d’énormes potentialités et les enjeux économiques, sociaux et sécuritaires entre autres, que cette situation implique, valident la pertinence du choix d'un nouveau pilier: le Gabon bleu.

Dans ce cadre, notre ambition est de mettre en valeur notre zone économique exclusive d'une superficie de 200.000 km² en y créant une économie croissante, respectueuse des écosystèmes marins, en développant la transformation locale des produits halieutiques en vue d'assurer la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté, en optimisant nos ressources pétrolières, le transport et le commerce maritime.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

Après la consolidation de nos acquis économiques, le deuxième angle sous lequel nous comptons procéder à l'accélération de notre développement est celui de la réforme de l'Etat.

Un pays ne peut en effet se développer sans un Etat fort, c'est-à-dire un Etat doté d’institutions solides, légitimes et respectées et disposant d’une administration structurée, compétente et performante, agissant sous la responsabilité des titulaires du pouvoir exécutif, dans le respect du principe de neutralité et au service de l’intérêt général.

Réformer l’Etat signifie « faire mieux d’Etat ». A cette fin, notre action visera à améliorer la gouvernance, la transparence et la performance de notre appareil d’Etat.

**En matière de gouvernance,** nous reprendrons le chantier de la décentralisation. Les initiatives qui seront prises en la matière respecteront le cadre voulu par le Chef de l’Etat.

Au plan du fonctionnement institutionnel, des mesures seront prises pour renforcer le contrôle du Parlement sur le Gouvernement, avec notamment l’organisation de séances de questions au Gouvernement. D’autres viseront une intensification et une amélioration du travail législatif et règlementaire indispensable à la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent et du nouveau Pacte social. Il conviendra également de finaliser la démarche Stratégie – Régulation – Exécution engagée depuis 2009.

Nous contribuerons, à ce titre, au renforcement des agences tout en redéfinissant le rôle des ministères, en formant leurs agents à leurs nouveaux métiers et en organisant les relations entre les opérateurs de l’Etat et les ministères à travers les contrats de performance.

**Au titre de l’amélioration de la transparence**, des mesures seront prises pour développer la lisibilité et la prédictibilité de l’Etat grâce, notamment, à une meilleure communication gouvernementale.

Nous veillerons à développer la transparence dans divers domaines : les processus électoraux, la gestion des deniers publics et des ressources humaines, les processus de décisions administratives génératrices de droits ou faisant grief, la gestion des données personnelles.

Enfin, il s’agira de modifier les comportements en vue de moraliser la vie publique ce qui passera par le renforcement des valeurs éthiques, par la diminution de la porosité entre le politique, l’administratif et le privé, par l’accentuation de la lutte contre la corruption, la concussion et l’enrichissement illicite.

**Enfin, au titre de l’amélioration de la performance,** des mesures seront prises pour garantir la continuité de l’action de l’Etat et le rendre apte à gérer la complexité des défis à relever, notamment grâce à une meilleure gestion de l’interministérialité et la réorganisation des ministères sur la base de leurs missions et des Stratégies nationales, notamment le Plan Stratégique Gabon Emergent et le nouveau Pacte social. Le fonctionnement de l’Etat sera également amélioré au niveau territorial grâce à une politique de déconcentration et de délocalisation des services.

D’autres actions viseront à rendre l’administration durablement performante afin qu’elle réponde aux attentes des citoyens-usagers, notamment via la simplification des procédures et qu’elle soit un instrument du développement et la clef de voûte du nouveau Pacte social.

Pour cela, il conviendra de changer de paradigme et de culture en tournant l’administration vers ses parties prenantes et en l’orientant vers les résultats et la performance durable. Nous entreprendrons, également, de moderniser l’outil pour disposer d’une administration compétente, méritocratique, professionnalisée, moderne et bien gérée. Outre l'opérationnalisation des fonctions supports, nous développerons les fonctions d’inspection, de contrôle, d’audit et d’évaluation.

Je rappelle enfin que 2015 verra la mise en application de la Loi organique sur les lois de finances et l’exécution du budget, qui instaure une nouvelle gouvernance financière.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

Le troisième angle d'accélération de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent est le développement de notre capital humain.

Ce point est essentiel « vu qu’il n’y a richesse ni force que d’hommes », comme l’affirmait en 1576, l’humaniste, économiste et théoricien de l’Etat, Jean BODIN.

Notre action en la matière s’articulera autour detrois grandes politiques publiques : une politique de l’enrichissement des connaissances et des compétences, une politique de santé et une politique du sport.

**La politique de l’enrichissement des connaissances et des compétences que nous allons conduire a trois objets.**

Le premier est, naturellement de développer les connaissances et donc les savoirs, pas uniquement dans une optique d’acquisition, mais aussi dans une optique d’échange.

Le second est de renforcer les compétences, c'est-à-dire les savoir-faire, en veillant à leur adéquation aux besoins.

Le troisième, enfin, vise à modifier les mentalités et les comportements en agissant sur le vouloir-faire et le savoir-être.

Cet enrichissement de notre capital humain est indispensable à notre développement, à notre émergence. Il répond aussi à l’ambition affichée par notre pays de devenir une destination de prestations de services intellectuels de haut niveau.

Il suppose, cependant, que soient relevés un certain nombre de défis dans les secteurs de l'Education Nationale, de l'Enseignement technique, de l'Enseignement Supérieur.

Il s'agit notamment des effectifs pléthoriques ; du déséquilibre des filières de formation au détriment des filières scientifiques technologiques et professionnelles ; des carences du système de formation des enseignants ; de l'inadéquation de la carte scolaire ; du taux élevé d'échec scolaire ; du niveau et des conditions d'attribution des bourses d'études.

Le Gouvernement prendra les mesures adéquates pour relever ces défis et encouragera en particulier, le développement de partenariats "gagnant-gagnant" entre les entreprises et les établissements d'enseignement et de formation.

Il procèdera en outre, comme l’a décidé le Chef de l’Etat, à l'activation du Conseil National de l’Education, de la Formation et de la Recherche qui sera, désormais, le cadre de concertation pour traiter l’ensemble des questions relatives à l’éducation et la formation.

En matière de culture et d'éducation civique, nous conduirons une politique visant la protection et la promotion de notre patrimoine culturel, la réappropriation par les Gabonais de leur propre culture, la sensibilisation de masse sur les questions d'importance nationale et le soutien à la création et aux artistes.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

La politique de santé que nous entendons engager, s'articule autour de quatre volets.

Un volet prévention, promotion et sécurité sanitaire sur lequel une attention particulière sera portée. Il y a en effet nécessité de recentrer les ressources et les énergies en faveur de la Médecine préventive qui offre un meilleur rapport coût/efficacité.

Un volet offre de soins qui comportera en particulier, le développement d'une médecine de proximité, parallèlement à la poursuite du développement des plateaux techniques des structures de référence.

Seront également pris en compte les problèmes liés à la gouvernance du système de santé, à la carte sanitaire, à l’accès aux médicaments et aux produits de santé, à la prise en charge du handicap, à la démographie des professions de santé, à la formation des professionnels de santé et aux auxiliaires

Un volet protection sociale portant sur la généralisation de la couverture maladie et le rapprochement des services de protection sociale des citoyens, afin de permettre un accès de tous, aux soins.

En 2014 sera poursuivi le processus d'immatriculation de l’ensemble de la population à la CNAMGS et finalisé le transfert des compétences en matière de prestations de santé de la CNSS à la CNAMGS. Par ailleurs, le programme de construction des délégations provinciales de la CNAMGS sera maintenu.

Enfin, un volet recherche en santé au titre duquel une politique nationale est en voie d'élaboration. Elle permettra l'optimisation des unités de recherche existantes.

En appui de ces politiques publiques de santé, il est prévu la création d'un Compte spécial pour les investissements des formations sanitaires publiques.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

L’éveil et l’épanouissement de notre jeunesse implique la mise en place d’une politique sportive orientée vers la réalisation et l’équipement d’infrastructures multifonctionnels, le renforcement et la diversification du financement des activités sportives.

Seront également engagées des actions visant à la valorisation du sport d'élite, à la détection et l'encadrement des talents, à la professionnalisation de toutes les disciplines sportives et à l'amélioration du statut des sportifs.

Les actions annoncées dans le cadre de la Politique Nationale de la Jeunesse du Gabon seront progressivement mises en œuvre. Il s'agira notamment de la restructuration du Conseil National de la Jeunesse et de la construction de son siège.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

Telles sont les politiques et quelques unes des actions que le Gouvernement que je conduis compte mener dans la consolidation et le renforcement des acquis en matière de paix et de développement.

En dépit des avancées en matière de diversification, notre économie reste essentiellement extravertie, fondée sur la rente dont les retombées en terme de développement humain sont en deçà de nos attentes .

Dans un pays comme le Gabon, qui dispose d’un PIB par habitant élevéet connaît depuis deux ans un taux de croissance voisin de 6%, la pauvreté apparaît comme un paradoxe qui tient à plusieurs facteurs.

Les performances macroéconomiques enregistrées au cours de ces 4 dernières années ne sauraient durablement garantir la paix et favoriser le développement si elles ne s'accompagnaient d'une prise en compte effective de l'utilité et de l'urgence d'un partage des fruits de cette prospérité.

En effet, il ne saurait y avoir de croissance soutenable, de développement continu et de progrès équilibré si des pans entiers de nos populations se retrouvaient décrochées, livrées à elles-mêmes, et abandonnées au bord de la route comme chacun d'entre nous peut en faire l'amer constat au quotidien.

Au risque de mettre en péril notre "vivre ensemble", il nous faut agir vite et maintenant.

**C'est pourquoi le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre lenouveau Pacte Social qui vise à concrétiser le 3ème volet de notre triptyque: LE PARTAGE!**

Précisons que le partage, ne signifie ni charité, ni assistanat. Il est fondé sur l’équité et la solidarité. Il doit avoir pour effet de réinsérer ceux qui sont en situation d’exclusion et il est attendu des bénéficiaires, lorsqu’ils le peuvent, des contreparties, ne serait-ce que la volonté et l’effort de se réinsérer.

Quel contenu donner à notre Pacte social ?

Si ce nouveau Pacte social est fondé sur une valeur cardinale, la solidarité, son champ d’intervention est multiple tant il est vrai que la lutte contre la pauvreté, la précarité et l’exclusion sociale, d’une part, contre les inégalités, d’autre part, réclament des approches spécifiques et donc des politiques publiques ciblées et adaptées, même si elles sont complémentaires.

Toutes nos politiques, économique, budgétaire, fiscale, de l’emploi et de la formation professionnelle, de l’enseignement, de l’agriculture, de l’industrie, du commerce, et j’en oublie, vont tendre vers ces objectifs.

**Le premier volet de l'action de mon Gouvernement consistera dans la lutte contre la pauvreté, la précarité et l’exclusion sociale.**

A cette fin, nous prendrons des mesures visant à empêcher la création ou l’aggravation de la pauvreté. Simultanément, nous procéderons au traitement de la pauvreté actuelle.

Pour combattre les causes de la pauvreté, nous agirons notamment, sur le niveau des revenus, directs ou indirects et sur le niveau des coûts ; sur les mécanismes de production du revenu national et sur les mécanismes de redistribution.

Je voudrais insister particulièrement sur la nécessité pour nous de créer plus de richesse en accélérant la mise en œuvre des projets de l'Emergence. Sans être exclusif, c'est en s'assignant un taux de croissance à deux chiffres et une meilleure redistribution des fruits engrangés que nous parviendrons à éradiquer la pauvreté et la précarité.

Parallèlement, nous allons engager une politique spécifique de lutte contre le chômage. Celle-ci portera sur la création d’emplois sociaux et d’emplois aidés et d’accompagnement des chômeurs, à travers par exemple, l’amélioration ou la création de mécanismes de soutien, de formation adaptée ou d’aide à la recherche d’emploi. Le secteur de l’économie sociale offre par ailleurs des opportunités d’emplois et d’auto-emplois que le Gouvernement exploitera, pour réduire le chômage des jeunes et favoriser l’insertion ou la réinsertion.

Par ailleurs, nous allons adopter une approche territoriale par la mise en œuvre d’une stratégie de développement local.

Quant à notre système de solidarité nationale, il doit permettre une couverture efficace des risques maladie, vieillesse, accidents professionnels, famille, handicap.

Nous avons des dispositifs, avec la CNAMGS et la CNSS, notamment, que beaucoup de pays africains nous envient, mais qui traversent une phase de mutation et qui ont révélé des insuffisances justifiant l’instruction du Chef de l’Etat au Gouvernement de, je cite « remettre l’ouvrage sur le métier ». C’est ce que nous allons faire.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

S'agissant maintenant du traitement de la pauvreté, notre cible, ce sont les 30% de la population gabonaise dont le revenu est inférieur à 80 000 FCFA par mois, identifiés par le rapport McKinsey.

Cette population comporte sept catégories particulièrement vulnérables : les familles sans ressources avec de nombreux enfants, les mères célibataires sans emploi, les personnes âgées délaissées, les veuves et orphelins abandonnés, les personnes handicapées, les enfants de la rue, les élèves et étudiants isolés.

Par ailleurs, il existe une très grande disparité dans l’accès de ces populations aux services publics de base, liée aux inégalités territoriales. 60% des départements sont ainsi en décrochage.

Enfin, on relève que ces populations vivent dans des poches de pauvreté rurales ou périurbaines.

Le traitement social de la pauvreté pour répondre à l’urgence et à l’idée de protection, consistera pour l’essentiel, dans l’allocation d'aides en numéraire et en nature aux personnes concernées.

Il s'agira ainsi notamment, pour ce qui concerne les personnes âgées, de mettre en œuvre le "panier minimum vieillesse" qui inclut la couverture des différentes prestations de santé. En échange, les bénéficiaires seront tenus, lorsque c’est envisageable, à certaines contreparties, liées notamment au suivi scolaire et sanitaire des enfants.

Concernant les veuves et les orphelins isolés sans ressources, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre de façon effective une politique de prise en charge. Celle-ci passe notamment par le lancement d'une vaste campagne visant à les identifier.

Concernant enfin les élèves et étudiants sans ressources, le gouvernement étudiera la possibilité d'un relèvement du niveau des allocations d'études. Il leur sera accordé un accès prioritaire dans les internats et les campus universitaires et ils pourraient, selon les cas, bénéficier du statut de pupilles de l'Etat.

Pour les familles nombreuses sans ressources, l'action du Gouvernement pourrait porter sur le relèvement des allocations familiales et de rentrée scolaire.

D'une manière générale, des politiques sociales et sanitaires ciblées, adaptées à chaque type de population soulevant un problème spécifique, seront mises en œuvre. Elles intègreront des investissements liés à l’hébergement et la prise en charge des personnes âgées, des filles mères, des enfants de la rue, des handicapés sévères ainsi que des veuves et des orphelins.

Elles prendront en compte tous les autres aspects, qu’ils soient sanitaires, éducatifs ou sociaux soulevés par le traitement de ces fragilités. Les cadres juridiques seront nécessairement adaptés : par exemple afin de renforcer la protection des conjoints et des enfants, le mariage coutumier sera légalisé.

Par ailleurs seront étudiées d'autres formes d'aides à travers une action sur les produits de première nécessité, la gratuité sous conditions des services publicset une réforme du système des pensions.

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,**

**Honorables Députés**

Notre combat contre la pauvreté passe également par son traitement économique.

Afin de rendre l'autonomie économique aux personnes défavorisées, le Gouvernement encouragera et accompagnera les initiatives relatives aux activités génératrices de revenus. Elles pourront prendre la forme de microprojets territorialisés dans les secteurs de l’agriculture, l’élevage et la pêche ; le tourisme et l’artisanat ; les services et la petite transformation.

J'exhorte à cet effet nos populations à se regrouper en coopératives.

Par ailleurs, le Gouvernement va étudier d'autres pistes de solutions concourant aux mêmes objectifs: travaux d'intérêts collectifs, aide à l'insertion ou à la réinsertion par l'emploi salarié, mise en œuvre de la responsabilité sociétale des organisations.

Nous engagerons enfin le traitement territorial de la pauvreté par des mesures devant permettre l’accès des populations aux services publics de base. A cet effet, nous procéderons à la relance du Programme de Développement des Initiatives Locales (PDIL) qui a fait ses preuves dans nombre de quartiers à Libreville et les autres capitales provinciales.

Le Gouvernement a également pour ambition de favoriser l'intégration économique et sociale des poches de pauvreté. Ces actions seront tournées vers le désenclavement des zones rurales et la mise à niveau des zones périurbaines, à travers la réhabilitation des logements existants, la construction de logements à bas coût et l’organisation de transports en commun dans les grandes villes du pays.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

Le second volet de notre action concernera la lutte contre les inégalités.

Cette question dépasse le champ économique et social. Elle interroge le modèle de démocratie, l’état de droit, la réalité de la justice sociale et de l’équité.

Il s’agit de lutter pour l’égalité des droits, pour l’égal accès aux services et aux biens permettant la satisfaction des besoins élémentaires, pour l’égalité des chances permettant l’amélioration par chacun de sa situation, pour le traitement égal de situations égales (à travail égal, salaire égal), pour la suppression des discriminations ou des favoritismes fondés sur l’appartenance « raciale », ethnique, familiale, sur les opinions politiques, philosophiques ou religieuses, sur le genre, sur l’âge.

Nous allons donc engager ce combat autour de ces cinq (5) axes.

En ce qui concerne l’égalité des droits, nous conduirons une action visant à revisiter nos textes pour y traquer l’inégalité, à vulgariser le droitet à construire une justice pour tous.

En second lieu nous allons agir pour donner à tous un égal accès aux services et aux biens de base.

Cela concerne le logement avec par exemple, la mise en œuvre par l’Etat puissance publique, d’une politique de logement social ou d’incitation à la construction de logements utilisant des matières premières locales, dans le cadre de l’aide à l’auto-construction et du Smart Code.

Quant à l’Etat employeur, il pourrait mettre en œuvre une politique d’accès à la propriété immobilière au profit deses agents, en recourant notamment à des mécanismes de bonification de prêts ou de garantie.

Cela concerne l’accès à l’eau et l’électricité pour lequel une aide est déjà apportée, sur le plan tarifaire. En ce qui concerne les infrastructures de production et de desserte, leur renforcement est en cours et sera accéléré.

Il conviendra également de résoudre les problèmes posés par le transport public dans les grandes villes, ce qui passera notamment par la réhabilitation et le développement des voiries, le renforcement des capacités de la SOGATRA, l'aménagement de parkings publics, l'obligation de stationner dans les zones prévues à cet effet, la définition de plans de circulation tenant compte des grands travaux qui sont engagés.

Il s’agira enfin de garantir un bon niveau d’hygiène et de salubrité, un égal accès à la santé et à l’éducation.

Les politiques sectorielles qui seront conduites dans ces domaines devront être soutenues par une politique d’aménagement du territoire afin de lutter contre l’inégalité de développement des provinces. Elle visera, notamment, à travers une politique de déconcentration, de délocalisation de certains services, de redéploiement des agents de l’Etat, l’amélioration de la couverture administrative du pays afin de remédier à la sous-administration de certains territoires. Par ailleurs, la politique de la ville, indispensable dans un pays où 85% de la population vit dans les villes, sera renforcée.

Afin de favoriser l’égalité des chances nous devrons renforcer nos capacités en matière d’enseignement, mais nous allons également engager une action énergique pour lutter contre l’échec scolaire.

L’une des tâches importantes de mon Gouvernement sera de réaliser la réforme des rémunérations exigée par le Chef de l’Etat. Une commission a déjà été mise en place à cet effet.

Cette réforme sera faite sur la base du lien entre rétribution et contribution et en prenant en compte la performance, le mérite, le risque et la pénibilité.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

Pour conduire la politique de lutte contre la pauvreté et les inégalités, le Gouvernement aura, naturellement, à jouer un rôle important pour la construction des infrastructures nécessaires à l’hébergement et au suivi des personnes en situation de fragilité, mais aussi pour garantir la formation adaptée des personnels d’accompagnement, pour étudier, sélectionner et financer les projets, pour gérer et allouer les aides financières. Il s’appuiera, notamment, sur le Fonds National d’Action Sociale, qui sera l’opérateur principal en la matière.

Mais, il conviendra d’envisager des actions indirectes, sous forme, par exemple, d’aide aux familles pour éviter, lorsque c’est possible, de casser les solidarités ou pour les reconstruire. Cela pourra passer, également par une collaboration avec des associations spécialisées qui présentent l’avantage de la proximité, de la simplicité et de l’adaptabilité. Une telle initiative s’inscrirait au demeurant dans le renforcement souhaitable et souhaité du rôle de la société civile.

En ce qui concerne les modalités de financement, la réussite de notre Pacte passera par une mobilisation des fonds de la CNAMGS et du FNAS, par le recours à notre système de micro-finance, par une réforme de certaines subventions afin de les mettre en adéquation avec notre politique, par un appel aux partenaires financiers internationaux, nombreux s’étant déjà déclarés prêts à nous accompagner dans ce projet indispensable, ce dont je les remercie.

Naturellement, cette réussite nécessite que nous réorientions les crédits du budget de l’Etat, vers le financement des actions de notre stratégie d’investissement humain. C’est à cette fin qu’est actuellement en préparation un projet de loi de finances rectificative, que j’aurai l’honneur de venir défendre devant votre auguste assemblée.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

La réussite de notre stratégie pour lutter contre la pauvreté, la précarité, l’exclusion sociale et les inégalités, au-delà de la pertinence et de l’efficacité des actions et des projets que nous lancerons suppose que soient remplies certaines conditions.

En premier lieu, la nécessaire mobilisation de tous. Elle concerne les ministères, les administrations, les institutions, les opérateurs de l’Etat, les acteurs du secteur privé et de la société civile, les partis politiques, les syndicats, les médias, les institutions religieuses, les citoyens, sans oublier les partenaires techniques et financiers...

Ensuite :

* la coordination interministérielle dans le cadre de la mise en œuvre d’une politique naturellement complexe et nécessairement intégrée ;
* la communication gouvernementale indispensable à la lisibilité de notre action ;
* la collaboration fructueuse entre le Gouvernement et le Parlement dans l’immense chantier législatif et règlementaire qui nous attend, dont la finalisation des lois d’orientation et de programmation des axes du Plan Stratégique Gabon Emergent.

Au plan technique, nous devrons prioritairement renforcer nos mécanismes de micro-financement et mettre en place un dispositif efficace de contrôle de la gestion des aides sociales.

Enfin, nous devrons être très attentifs aux risques liés à la discrimination positive, aux effets de seuil et aux effets pervers.

Dans les tous prochains jours, suite aux instructions données par le Chef de l’Etat, seront entrepris, parallèlement au collectif budgétaire dont j’ai parlé:

* l’organisation de séminaires sectoriels destinés à produire les plans d’actions nécessaires à la mise en œuvre de notre politique;
* le réajustement des Projets Annuels de Performance qui vous seront présentés dans le cadre de la mise en œuvre dès 2015 de la Loi organique sur les lois de finances et l’exécution du budget;
* l’élaboration des programmes de travail ministériels pour 2014.

Réussir à bâtir le nouveau pacte social n’est pas une option.

Mais il ne s’agit pas de réussir pour simplement répondre à une injonction légitime du Chef de l’Etat et d’en obtenir un satisfecit. Il s’agit de réussir parce que nous en avons l’obligation morale, parce que nous ne pouvons continuer de vivre en acceptant ce pur scandale qu’est l’existence d’une extrême pauvreté dans un pays que la nature a tant choyé.

**Monsieur le Président de l’Assemblée Nationale,**

**Honorables députés,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

La mise en œuvre des politiques publiques que je viens de vous présenter conduira notre économie à un taux de croissance de près de 8% à la fin de cette année.

A cette échéance, nous aurons également apporté des réponses concrètes à la forte demande sociale et observerons les premiers effets significatifs sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Je souhaite toutefois, avant de solliciter votre confiance, ainsi que le prévoit notre Constitution, rappeler à tous, classe politique, citoyens, partenaires au développement, certaines valeurs auxquelles le Président de la République et moi-même, attachons un prix non négociable.

Le patriotisme d’abord, qu’il soit politique, économique ou social.

A cet effet, nous devons tous soutenir l’action publique avec objectivité, dès lors qu’elle s’inscrit dans le cadre de la satisfaction des besoins collectifs et qu’elle poursuit un but d’intérêt général.

Ce patriotisme est incompatible avec les oppositions systématiques et de principe qui prive le pays et le peuple gabonais d’opportunités de développement et de prospérité.

Nous devons tous nous accepter dans nos différences et considérer que si j’aime mon pays et veux pour lui le meilleur, mon frère, malgré nos divergences d’opinion ou de stratégie, veut certainement la même chose.

Nous devons être ambitieux pour notre pays et ne pas nous complaire dans des comportements et des débats qui non seulement, n’honorent pas notre démocratie, mais obèrent ou retardent de plus notre marche vers la prospérité partagée.

L’autre valeur à laquelle nous devons tous adhérer, est la défense des intérêts du Gabon, quelle qu’en soit la nature.

De ce point de vue, j’affirme ici avec la plus grande détermination que le Gouvernement que je conduis, ne se compromettra jamais dans des accords léonins avec quel que partenaire que ce soit : les intérêts du Gabon ne peuvent être bradés !

Parce que notre pays est attaché aux vertus de paix et de dialogue, notre souhait le plus ardent et notre histoire l’a démontré, c’est de vivre en bonne intelligence et en parfaite harmonie avec tous nos partenaires. Le Gabon restera un pays d’accueil et une seconde patrie pour tous ceux qui respecteront nos valeurs et nos lois.

Il est temps pour moi de vous demander de bien vouloir m’accorder, à moi-même et à mon Gouvernement, votre confiance.

Je ne vous demande pas de me l’accorder en signe d’amitié partagée, parce que je suis un ancien collègue à qui on ne saurait rien refuser, ni parce que c’est la tradition ou parce qu’il faut toujours donner sa chance au débutant.

Non, je vous la demande, parce que vous comprenez cette politique dont les objectifs sont à la fois ambitieux et réalistes, parce qu’elle vous semble de nature à répondre aux enjeux, parce que la démarche que je vous propose vous semble opérationnelle et performante, parce que vous êtes prêts à soutenir l’action du Gouvernement que je dirige.

Mais, chacun sait que la confiance n’est pas aveugle et qu’elle se mérite. Je ne vous demande donc pas un blanc-seing. Sachez que vous serez constamment informés des actions conduites, de leur état d’avancement et de leurs résultats, afin que vous puissiez remplir votre fonction constitutionnelle de contrôle du Gouvernement.

A ce titre, je tiens à vous assurer de la totale disponibilité des membres de mon Gouvernement à répondre à vos interpellations.

Par ailleurs, conformément à la loi organique portant règlement intérieur de l’Assemblée Nationale, les ministres se prêteront régulièrement aux séances de questions au Gouvernement organisées dans cet hémicycle.

De même que je saurais honorer la confiance que le Président de la République m’a faite en me nommant Premier Ministre, je saurais me montrer digne de la confiance que vous voudrez bien m’accorder.

Je vous remercie.